

Rapport de la commission des finances - préavis municipal n° 86/2025

Demande de crédit de CHF 900'000,00 pour la création d'une place de rebroussement et d'un écopoint aux chemins de la Source et du Brit

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

la Commission des finances (ci-après la COFIN) constituée par son Président, M. Simon Schülé et par ses membres Mmes Ariane Morand, Nadia Pisani Ben Nsir, Filomène Garcia et M. Phonesanook Phengrasamy (excusé), s'est réunie le 21 octobre 2025 en présence de Madame la Syndique Claudia Perrin et de Monsieur le Municipal Denis Favre.

La COFIN s'est réunie le 3 novembre 2025 afin de statuer et rédiger premier son rapport.

Suite au retrait du préavis 86/2025 lors du conseil communal du 13 novembre 2025, la COFIN s'est réunie le 24 novembre 2025 en présence de la Municipalité *in corpore*. Cette réunion avait pour but de présenter aux membres de la COFIN les procédures de soumissions pour les marchés publics par M. Yann Gilliéron (chef de service du Bureau Technique).

La COFIN remercie M. Gilliéron pour cette intervention.

La COFIN s'est également réunie le 1er décembre 2025 (Mme Nadia Pisani Ben Nsir excusée) afin de statuer et rédiger son rapport.

Objet du préavis

Demande de crédit de CHF 900'000,00 pour les aménagements suivants à l'ouest de la gare:

- la création d'un rebroussement et d'un écopoint aux chemins de la Source et du Brit
- la création d'une place centrale en partie végétalisée et arborisée. La circulation autour de cette place fonctionnera comme un grand giratoire à sens unique.

Le préavis 03/2011 avait été voté pour la réalisation de l'entier du périmètre de la gare. Aujourd'hui, il a été décidé de traiter séparément, par deux préavis distincts (86/2025 et 87/2025), le projet du rebroussement du Brit et celui de l'aménagement

Rapport de la commission des finances - préavis municipal n° 86/2025

Demande de crédit de CHF 900'000,00 pour la création d'une place de rebroussement et d'un écopoint aux chemins de la Source et du Brit

de la place de la Gare. Ces deux projets ont fait l'objet de deux mises à l'enquête séparées.

Le projet du préavis qui nous occupe n'a fait l'objet d'aucune opposition. Cette manière de faire aura permis d'éviter que l'entier des travaux ne soient bloqués. Selon la planification provisoire du projet (*point 4 du préavis*) les 3 étapes des travaux qui seront réalisés en 2026 sont les suivantes : travaux préparatoires, travaux de construction et pose des tapis.

Aspect financier

Divers travaux seront réalisés au centre de cette place, notamment :

- la création de six places de parking de courte durée, une zone de stationnement pour personnes à mobilité réduite et un abri pour le stationnement de vélos. Un horodateur dont le coût est de CHF 10 000 sera installé (date à définir). A ce stade, la durée de stationnement autorisée et son prix ne sont pas encore connus. La Municipalité a la prérogative d'en fixer les modalités
- la construction d'un écopoint dont le coût des 12 containers enterrés s'élève à CHF 120'000.00, soit CHF 10'000.00 par container.

La réalisation de ce projet n'entraînera pas de charges d'exploitation supplémentaires notables. L'impact planifié de ce préavis, entre l'amortissement et les frais d'entretien estimés, sera de CHF 26'565.50 par année pendant 30 ans, puis de CHF 18'303,50 pendant les 10 années restantes (aménagement routiers amortis sur 40 ans et écopoints amortis sur 30 ans).

Marchés publics

La présentation a été très instructive. Nous avons reçu des explications détaillées sur le fonctionnement précis des procédures de soumissions. Nous avons pu poser nos questions et avons retenu que le Canton et la Confédération exercent un contrôle strict sur les soumissions et l'adjudication des offres sur les marchés publics.

Lorsque la Commune ouvre une soumission elle reçoit plusieurs offres. Une fois les offres reçues, les valeurs médianes sont utilisées pour établir le préavis. Cela permet à la Municipalité d'aller de l'avant avec un projet même si la procédure

Rapport de la commission des finances - préavis municipal n° 86/2025

Demande de crédit de CHF 900'000,00 pour la création d'une place de rebroussement et d'un écopoint aux chemins de la Source et du Brit

de soumission n'est pas terminée. A la fin du processus d'adjudication la Municipalité décide à qui elle attribue les travaux sur la base de critères pondérés.

Position de la COFIN

Des experts, ingénieurs, la SIMAP, les services du BT, encadrés par le Canton et la Confédération, se sont penchés sur les offres et sur les chiffres. Les explications détaillées fournies sur la rigueur et le sérieux du suivi des soumissions ont permis à la COFIN d'appuyer sa décision.

Conclusions

Pour ces raisons et compte tenu des éléments ci-dessus la COFIN adopte à la majorité de ses membres le préavis 86/2025 et vous invite, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Rapport de la commission des finances - préavis municipal n° 86/2025

Demande de crédit de CHF 900'000,00 pour la création d'une place de rebroussement et d'un écopoint aux chemins de la Source et du Brit

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 86/2025 adopté en séance de Municipalité du 6 octobre 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal No 86/2025 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 900'000,00 TTC pour la création d'une place de rebroussement et d'un écopoint aux chemins de la Source et du Brit
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

Romanel-sur-Lausanne, le 1er décembre 2025

La rapporteure



Filomène Garcia

Les autres membres



Simon Schülé



Ariane Morand



Nadia Pisani Ben Nsir



Phonesanook Phengrasamy